



VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF. MVG-RIM/6/n.005_05

DATE 16/06/2005

ANNEXE(S)

CONTACT Verhaeghe Christophe

TÉL. 02/524.86.73

FAX 02/524.86.99

E-MAIL christophe.verhaeghe@health.fgov.be

Circulaire aux personnes chargées des contacts avec
l'administration pour le Résumé infirmier minimum
(RIM)

OBJET : périodes d'enregistrement discontinu pour le RIM – fixation des dates auxquelles les données rassemblées doivent être communiquées au
Ministre compétent pour la Santé publique.

Madame, Monsieur,

L'arrête royal du 3 mai 1999 (publié le 27 octobre 1999) établit en son article 8 que les données du Résumé infirmier minimum doivent être rassemblées quotidiennement durant la première quinzaine des mois de mars, juin, septembre et décembre.

Pour être tout à fait précis, nous vous signalons que la procédure demeure inchangée en ce qui concerne la transmission des cinq dates pour le RIM. Aussi, celles-ci vous seront communiquées par écrit, à la fin de chaque période d'enregistrement.

Pour le première quinzaine de **juin 2005**, les dates suivantes sont proposées pour l'ensemble des établissements :

- Vendredi **3** juin 2005
- Lundi **6** juin 2005
- Mardi **7** juin 2005
- Dimanche **12** juin 2005
- Mercredi **15** juin 2005

Les données devront dorénavant être envoyées à l'adresse suivante :
SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Organisation des Etablissements de Soins
Cellule Datamanagement (1^e étage – 1D11C)
La place Victor Horta 40 Bte. 10
1060 BRUXELLES

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Chef du Service Datamanagement,

Dr. Ingrid MERTENS